

Epieds en Beauce: l'histoire du Curé-Maire J.B. SIMON-DUCLOS

Avertissement:

André GILBERT, dit Dédé, maréchal ferrant à Epieds en Beauce a été un historien local reconnu et admiré.

Il nous a quitté voici quelques années, en laissant une grande partie de ses recherches, inconnues de nos concitoyens du Pays Loire-Beauce. Son fils Pierre a bien voulu confier à « Loirebeauce-encyclopédia » trois classeurs retraçant l'histoire d'Epieds en Beauce et des spinaciens.

Ce premier article nous relate l'histoire de Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS Curé-Maire d'Epieds en Beauce.

J.B. SIMON-DUCLOS Curé-Maire d'Epieds.

Curé de la paroisse depuis 1777, Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS prendra dès la constitution de la première municipalité, une place importante dans l'administration de la commune d'Epieds.

C'est donc en ce dimanche 31 janvier 1790 que, en vertu du décret de l'Assemblée Nationale, (de décembre 1789, sanctionné par le Roy), les habitants de notre petite bourgade nouvellement érigée commune, se réunirent à l'église après la messe au son de la cloche.

Le droit de vote uniquement réservé aux citoyens de sexe masculin actifs, payant au moins 10 journées de travail en imposition directe, on dénombre 76 électeurs.

VRAIN GUERIN, laboureur à la métairie de « Cheminiers », fut élu maire au second tour du scrutin, et on désigna notre curé procureur de notre commune...

Le mardi 2 février suivant ont été élus cinq officiers municipaux et enfin le mercredi 17, douze notables et un secrétaire greffier en l'occurrence Jean-Louis GRILLON instituteur.

L'année suivante, le 16 janvier Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS, prêtait serment à la révolution, et le 13 novembre, il était reconduit dans ses fonctions de procureur alors que le notaire Barthélémy FELIX LEMAIRE devenait premier magistrat de la commune.

A Paris, en septembre 1792, l'Assemblée Législative laissant sa place à la Convention, on proclamait la première République. Le 02 décembre, on renouvelait donc la municipalité, et les 71 votants éalisaient par 44 voix Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS Maire de la commune.

Le 16 du même mois, Barthélémy FELIX LEMAIRE, jusqu'alors notaire devenait juge de paix du canton d'Epieds.

Six mois plus tard, notre curé-maire, était contraint de démissionner. Le rapport de la séance de conseil municipal du dimanche 2 juin 1793, l'an second de la République nous l'en explique : « le Conseil Général de la commune d'Epieds, assemblé en séance publique préalablement annoncée, le citoyen Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS, curé et maire de la municipalité d'Epieds, a fait la lecture d'une lettre des citoyens administrateurs du district de Beaugency en date du 31 may dernier, par laquelle les citoyens administrateurs lui ont écrit de la part du Département que la place de maire était incompatible avec celle de curé et le prient d'opter entre l'une ou l'autre place, en conséquence, le susdit citoyen qui désire conserver sa place de curé autant qu'il sera agréable à ses paroissiens et que la providence le permettra, a fait purement et simplement et simplement sa démission de maire de la Municipalité en remerciant ses concitoyens de l'honneur qu'ils lui ont fait et en protestant de sa soumission aux lois et de son respect pour les autorités constituées.

Fait et arrêté les jours et ans ci-dessus. « Suivent les signatures de LAINE, LHOSTE, GUERIN, PINSARD, officiers, Le GRAND, notable, DAVIAU, procureur, GRILLON, secrétaire greffier, et DUCLOS curé d'Epieds.

Jean-Baptiste SIMON-DUCLOS mis à l'écart de la vie politique de notre commune, restera curé de la paroisse jusqu'au 14 juin 1811, date à laquelle il mourut dans des conditions assez surprenantes.

Jules LENORMAND, historien local au début du siècle, nous laisse ces mots :

« DUCLOS, curé d'Epieds, avait dans sa paroisse une fille fourbe et ventriloque, qui joue le jeu de manière à passer pour sorcière. Le curé faible et séduit, crut devoir prononcer sur elle des prières connues. L'administration instruite l'en blâme avec un peu d'aigreurs, ce qui produisit une révolution dans un esprit déjà faible, tellement qu'il voyait toujours des gendarmes à sa poursuite. Il cru les voir de si près, que pour leur échapper, il se jette dans le puits du presbytère où il mourut au grand regret des paroissiens dont il était le père depuis plus de 30 années. »

Le décès survenu à 8 heures du matin, c'est Jean-Louis GRILLON, instituteur primaire âgé de 47 ans et Barthélémy Charles LEMAIRE, notaire principal, lui âgé de 39 ans qui, en feront déclaration à Hilaire BARRAULT Maire.